



Agence spatiale
canadienne

Canadian Space
Agency



Agence spatiale canadienne

2022-2023

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

Le 30 septembre 2022

**Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022**

Canada

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)¹.

1.1 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le [mandat](#) et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le [Plan ministériel 2022-2023](#)¹.

¹ Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 30 septembre pour l'exercice 2022-2023, comparativement à 2021-2022. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

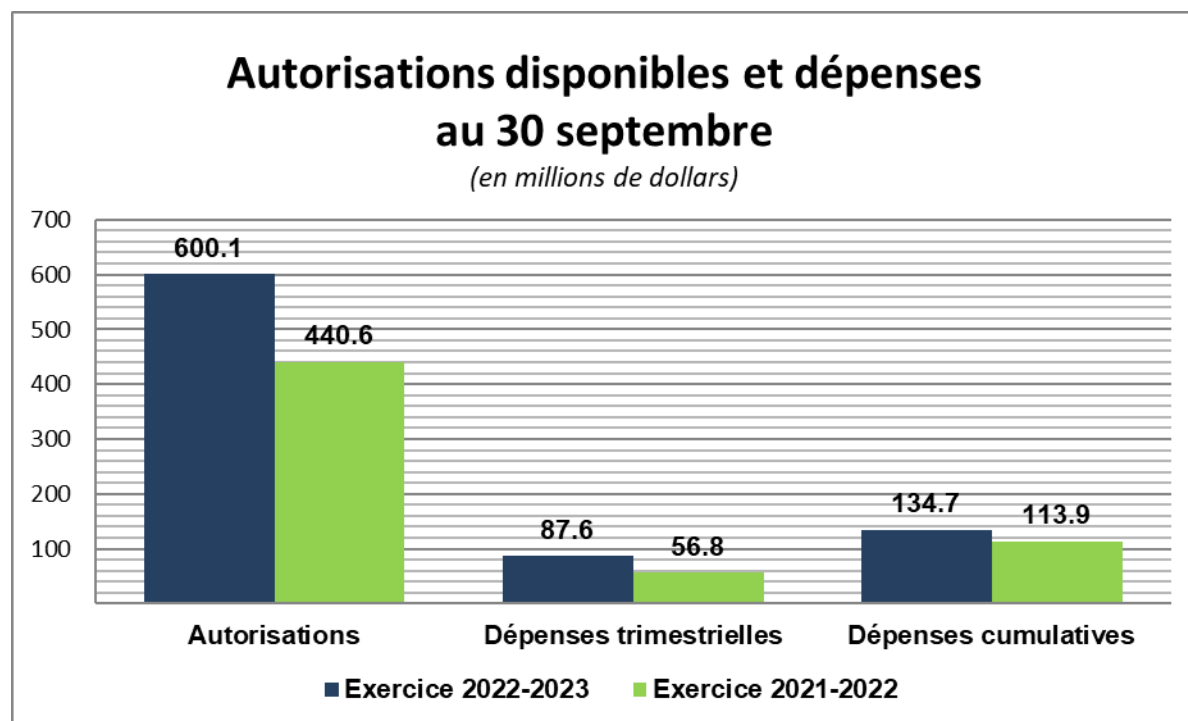
L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2022-2023 et 2021-2022

Les crédits totaux disponibles au 30 septembre 2022 sont de 600,1 millions de dollars et représentent une augmentation de 159,5 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Autorisations (en milliers de dollars)	2022-2023	2021-2022	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	227 955	231 379	(3 424)	(1%)
Crédit 5 - Dépenses en capital	273 721	103 443	170 278	165%
Crédit 10 - Subventions et contributions	85 581	94 630	(9 049)	(10%)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 271	11 086	1 185	11%
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	583	53	530	1000%
Autorisations budgétaires totales	600 111	440 591	159 520	36%

Agence spatiale canadienne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

La diminution de 3,4 millions de dollars du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 12,6 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3.
- Une diminution de 4,4 millions de dollars pour les activités reliées à la Mission de la Constellation Radarsat (MCR).
- Une augmentation de 8,7 millions de dollars pour les activités reliées au programme d'accélérateur de l'exploration lunaire (PAEL).
- Une augmentation de 4,6 millions de dollars reliée au montant du report du budget de fonctionnement reçu en 2022-2023 plus élevé que celui reçu en 2021-2022.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

L'augmentation de 170,3 millions de dollars du crédit 5 – Dépenses en capital s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 183,5 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3.
- Une augmentation de 5,3 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- Une augmentation de 2,7 millions de dollars pour les activités reliées au projet Quantum Encryption and Science Satellite (QEYSSat).
- Une diminution de 7,1 millions de dollars pour les activités reliées au programme d'accélérateur de l'exploration lunaire (PAEL).
- Une diminution de 13,7 millions de dollars reliée au montant du report du budget de capital reçu en 2022-2023 plus bas que celui reçu en 2021-2022.
- Une diminution de 2,5 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Préparation d'échantillons microfluides (MicroPrep).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

La diminution de 9,0 millions de dollars du crédit 10 – Subventions et contributions s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 9,0 millions de dollars pour les activités liées à la station spatiale internationale (SSI).
- Une diminution de 7,1 millions de dollars liée aux besoins de trésorerie anticipés des contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Une augmentation de 2,6 millions de dollars pour les activités liées au programme d'accélérateur de l'exploration lunaire (PAEL).
- Une augmentation de 2,0 millions de dollars pour les activités liées au programme de Développement des technologies spatiales (PDTS).
- Une augmentation de 1,1 million de dollars pour les activités liées à l'Initiative canadienne CubeSats pour Sciences, technologie, ingénierie et maths (CUBICS).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2022-2023 et 2021-2022

Les dépenses cumulatives pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 sont de 134,7 millions de dollars et représentent une augmentation cumulative de 20,8 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 sont de 87,6 millions de dollars et représentent une augmentation de 30,8 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 30 septembre

Dépenses par Crédit (en milliers de dollars)	2022-2023		2021-2022		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	46 374	75 578	44 694	75 935	1 680	(357)
Crédit 5 - Dépenses en capital	33 633	39 481	3 819	7 536	29 814	31 945
Crédit 10 - Subventions et contributions	4 784	14 007	5 505	24 877	(721)	(10 870)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 819	5 638	2 772	5 543	47	95
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	87 610	134 704	56 790	113 891	30 820	20 813

L'augmentation de 1,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles et la diminution de 357 milliers de dollars des dépenses cumulatives du crédit-1 - Dépenses de fonctionnement, s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements reliés au projet Canadarm3 et une augmentation des dépenses salariales suite à une augmentation des effectifs de l'ASC.

L'augmentation de 29,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles et de 31,9 millions de dollars des dépenses cumulatives du crédit 5 – Dépenses en capital, s'explique principalement par :

- Une augmentation dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 associé au démarrage de la deuxième phase de définition (capitalisable).

La diminution de 721 milliers de dollars des dépenses trimestrielles et de 10,9 millions de dollars des dépenses cumulatives du crédit 10 - Subventions et contributions s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

Dépenses par article courant au 30 septembre

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2022-2023		2021-2022		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	23 709	46 144	21 788	43 419	1 921	2 725
Transports et communications	1,212	1 643	481	724	731	919
Information	265	406	305	504	(40)	(98)
Services professionnels et spéciaux	52 579	65 496	24 485	37 498	28,094	27,998
Location	1 030	1 676	548	1 210	482	466
Service de réparation et d'entretien	539	1 068	339	700	200	368
Services publics, fournitures et approvisionnements	286	568	256	486	30	82
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 349	1 844	1 115	2 503	234	(659)
Paiements de transfert	4 784	14 007	5 504	24 876	(720)	(10 869)
Autres subventions et paiements	1,857	1 852	1,969	1 971	(112)	(119)
Dépenses budgétaires totales par Article courant	87 610	134 704	56 790	113 891	30 820	20 813

L'augmentation de 1,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles et de 2,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles cumulatives pour l'article courant personnel est principalement causée par :

- Une augmentation des dépenses salariales suite à une augmentation des effectifs de l'ASC, entre autres, pour supporter la mise en œuvre du projet Canadarm3.

L'augmentation de 28,1 millions de dollars des dépenses trimestrielles et de 28,0 millions de dollars des dépenses cumulatives pour l'article courant Services professionnels et spéciaux sont principalement causés par :

- Une augmentation dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 associé au démarrage de la deuxième phase de définition.

3. Risques et incertitudes

Les dépenses au 2^e trimestre de 2022-2023 représentent 22% des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, alors que 50% de l'année financière s'est écoulée. Le niveau des dépenses est inférieur à l'exercice financier 2021-2022 (26%) et inférieur à celui de 2020-2021 (38%). Cette situation ne représente aucun enjeu et s'explique principalement par l'augmentation du budget pour le projet Canadarm3 au cours du premier trimestre alors que les dépenses associées seront effectuées dans les trimestres suivants. Les dépenses cumulatives se rétabliront en fin d'année financière lors de l'enregistrement des courus selon la comptabilité d'exercice intégral combiné avec le report des budgets à l'exercice suivant.

La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices et abordables. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cyber sécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'agence. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cyber sécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

De plus, l'ASC gère les risques financiers et les incertitudes liés au système Phénix en adoptant des stratégies d'atténuation des risques. Jusqu'à présent, l'ASC a pris un certain nombre de mesures afin d'aider à stabiliser le système de paie et de veiller à ce que les employés soient payés adéquatement et à temps. L'ASC est l'un des ministères dont les comptes n'ont pas été transférés au centre de paie et qui continue à offrir des services de rémunération. L'équipe de la rémunération, dont la composition varie pour répondre à la demande, vérifie de près les inexactitudes des paies et communique directement avec les employés pour fournir des éclaircissements et prendre rapidement des mesures afin de régler les problèmes au besoin. En outre, l'équipe participe activement à divers groupes de travail et forums dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et/ou Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le personnel des Finances effectue aussi régulièrement le rapprochement des salaires pour vérifier et ajuster les écarts de dépenses.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Annexe 1

État des autorisations (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	227 955	46 374	75 578	231 379	44 694	75 935
Crédit 5: Dépenses en capital	273 721	33 633	39 481	103 443	3 819	7 536
Crédit 10: Subventions et contributions	85 581	4 784	14 007	94 630	5 505	24 877
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 271	2 819	5 638	11 086	2 772	5 543
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	583	-	-	53	-	-
Autorisations budgétaires totales	600 111	87 610	134 704	440 591	56 790	113 891

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE**Rapport financier trimestriel****Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022****Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

(en milliers de dollars)

Annexe 2

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses:	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	93 184	23 709	46 144	87 722	21 788	43 419
Transports et communications	9 121	1 212	1 643	10 453	481	724
Information	2 202	265	406	1 781	305	504
Services professionnels et spéciaux	390 154	52 579	65 496	227 655	24 485	37 498
Location	4 644	1 030	1 676	4 614	548	1 210
Service de réparation et d'entretien	5 662	539	1 068	5 465	339	700
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 327	286	568	1 410	256	486
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	5 643	1 349	1 844	4 212	1 115	2 503
Paiements de transfert	85 581	4 784	14 007	94 630	5 504	24 876
Autres subventions et paiements	2 593	1 857	1 852	2 649	1 969	1 971
Dépenses budgétaires totales	600 111	87 610	134 704	440 591	56 790	113 891